

<b>Fiche Action</b>	DV2B0211	Organiser une diffusion et une pratique culturelle garante de lien social
<b>Type de contrat</b>	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
<b>Contrat</b>	DV2B	Roannais
<b>Objectif</b>	5	S'appuyer sur le patrimoine du Roannais comme source de richesses
<b>Axe</b>	2	Faire du Roannais le Pays de la Haute qualité de vie

#### Relève du PSADER

Non

#### Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

#### Contexte

L'accès à l'offre culturelle du Roannais n'est pas suffisant pour deux raisons. D'une part, à l'extérieur du territoire, cette offre manque de lisibilité, notamment à l'échelle de la Région Rhône-Alpes. D'autre part, au sein même du Roannais, les populations les plus fragiles économiquement et les plus éloignées des centres urbains ne peuvent y accéder dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, l'offre culturelle est très inégale en fonction des territoires. Seules deux communautés de communes sur les dix que compte le Pays et la communauté d'agglomération offrent une programmation culturelle à l'année. Les autres territoires sont animés par des manifestations ponctuelles, parfois d'envergure supra communautaire.

Enfin, certains lieux de diffusion culturelle ne rayonnent pas suffisamment à l'échelle du Roannais.

Des projets sont en cours sur le territoire pour dynamiser l'offre culturelle roannaise : une étude est actuellement réalisée sur la CoPLER afin de définir des priorités en termes de lieux de diffusion culturelle et la ville de Roanne projette également d'ouvrir un lieu de diffusion / création culturelle suite à une étude diagnostic.

Sur d'autres territoires ce sont des associations d'éducation populaire (MJC notamment) qui proposent des lieux de création et de diffusion culturelle.

#### Description du contenu opérationnel

A) Mise en place d'une programmation cohérente, lisible et répartie sur l'ensemble du territoire

- . Initiation de liens entre les territoires dans le cadre d'une programmation culturelle cohérente (Structuration des Festivals jeunesse par exemple)

- . Efforts en faveur de la mise en place et / ou le rayonnement de saisons culturelles en milieu rural (programmation de plusieurs spectacles à une échelle intercommunale par un ou plusieurs maîtres d'ouvrages dans le cadre d'une démarche unique), structuration de l'offre de manifestations participant à l'animation du territoire Roannais

- . Encouragement aux initiatives visant à accroître le rayonnement de l'agglomération dans le paysage culturel roannais et extra-roannais (ex : Sur une durée limitée (6 à 18 mois), soutien à l'organisation de résidences d'artistes liant des territoires ruraux et l'agglomération en intervenant sur les coûts nécessaires à la représentation des spectacles issus des résidences)

B) Dynamisation de la création culturelle favorisant la mixité des publics

- . soutien à des initiatives de création culturelle supra-communautaire favorisant la mixité des publics (prise en compte des coûts de création d'œuvres qui intégreront des publics divers, seront présentées, et diffusées à une échelle à minima supra-communautaire)

C) Modernisation et création des lieux de diffusion et/ou de création culturelles

- . réalisation d'un diagnostic de l'offre culturelle à l'échelle du Roannais,

- . en intégrant les enjeux identifiés dans les différents Scots, investissements sur des lieux de diffusion / création culturelle dont le rayonnement est à minima communautaire. Ces lieux seront ciblés au préalable (suite au diagnostic)

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- les coûts de programmation (artistiques et techniques), de communication

- les dépenses engagées dans le cadre de créations culturelles (coûts artistiques et techniques)

- l'étude des lieux et/ou des dispositifs de diffusion culturelle existant,

- la création de nouveaux lieux de diffusion culturelle et la modernisation de lieux existants (identifiés à l'issue d'une

étude à l'échelle du Pays)

Les actions de fonctionnement feront l'objet d'une programmation annuelle

Hors frais de structure

#### Modifications introduites au titre de l'avenant

##### A) Mise en place d'une programmation cohérente, lisible et répartie sur l'ensemble du territoire

###### **Nouveauté :**

Les coûts d'ingénierie nécessaires à l'évaluation de la fiche action et à la réalisation d'un diagnostic visant à mettre en réseau les acteurs engagés dans le cadre de programmation ou résidences sur la thématique des musiques actuelles notamment

Les nouvelles manifestations en lien avec la dynamique des musiques actuelles et la thématique de l'eau

##### B) Dynamisation de la création culturelle favorisant la mixité des publics

**Adaptation :** rééquilibrage de l'enveloppe

##### C) Modernisation et création des lieux de diffusion et/ou de création culturelle

###### **Nouveauté :**

Intervenir sur les lieux ciblés dans le cadre du diagnostic et de la stratégie proposée en décembre 2012. Le taux d'intervention serait fonction du type de projet : étude de faisabilité 50%, dépenses d'équipements 40%, dépenses concernant les travaux hors équipement 30%

**Maitres d'ouvrages :** ajouter les Compagnies artistiques

#### Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Valette Françoise  
8, imp. de la sous préfecture  
42300 ROANNE  
Tel. 04 77 44 23 50  
email. fvalette@roannaispays.com

#### Famille de bénéficiaires potentiels

Collectivités, associations, compagnies artistiques

#### Indicateurs de suivi

#### Calendrier de mise en oeuvre

2010-2015

#### Partenariat

Associations de jeunes, collectivités, MJC

#### Périmètre concerné

#### Transversalité

**Observations**

- Critères de sélection des projets susceptibles d'être financés par le Pays dans le cadre de cette action
- Impact en termes de développement durable : possibilité de transports en commun, prise en compte du traitement des déchets induits, analyse de la politique tarifaire notamment pour les 15-25 ans, impact en termes de lutte contre les émissions de GES, implication des publics défavorisés dans les opérations de création culturelle ;
  - Présentation du développement de l'activité culturelle suite aux investissements
  - Présentations des partenariats notamment urbain-ruraux
  - Participation des lieux culturels aux stratégies territoriales des Scots

**Analyse développement durable**

**Economie/activité**

Il s'agit à moyen terme de déterminer, conforter une organisation, une diffusion culturelle qui permette à chacun de maintenir ou développer son activité (secteur non marchand mais aussi marchand). Les retombées économiques indirectes sont également recherchées avec notamment un lien avec la stratégie touristique. Les aspects mutualisation sous des formes diverses ; tant au niveau du personnel et de leurs compétences respectives qu'au niveau financier ouvre la possibilité de réaliser des économies d'échelle.

**Environnement**

L'aspect environnemental apparait à différents niveaux dans la fiche action. Dans le cadre du choix des programmations, les thématiques du développement durable, du land Art sont souvent abordées, l'utilisation de matériaux recyclés est aussi présent. Dans le cadre des diffusions, les lieux peuvent être détournés de leur objectif initial afin de ne pas nécessiter d'investissements supplémentaires (salle de sports, théâtre de verdure ...). La question des déchets, des transports, de l'approvisionnement local, de la diminution des impressions .. est également prise en compte.

**Social**

La finalité de l'action est de proposer une offre accessible à tous. Les contraintes liées aux handicaps sont prises en compte mais l'action s'attache également à rapprocher les publics "empêchés" de l'action et de l'offre culturelle. Des tarifications particulières sont imaginées, les actions de création se font avec le plus grand nombre afin d'intégrer le plus de monde possible dans la réalisation des projets.

**Gouvernance**

Les projets font appel au plus grand nombre. Les collectivités mais aussi les associations, les compagnies de théâtre, les entreprises et les citoyens. Les projets s'intègrent dans une vision d'échelle Pays par le biais notamment d'un réseau d'animateurs culturels.

**Validité**

La Région a une vraie place dans cette stratégie dans la mesure où elle permet, elle incite, elle oblige à la professionnalisation des porteurs de projets afin de pérenniser les projets et d'aboutir à une plus value économique.

Visualisation graphique	-Value	Neutre			+Value	
Economie/activité					X	
Environnement					X	
Social						X
Gouvernance						X
Validité						X

**Plan de financement prévisionnel (€) :**

Possibilité de prise en compte des coûts internes ? Oui Non

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Programmation culturelle	Fonctionnement	1 823 000	1 823 000
Création culturelle	Fonctionnement	333 000	333 000
Diagnostic de l'offre culturelle	Fonctionnement	121 000	121 000
Création, réhabilitation de lieux de création culturelle	Investissement	761 000	761 000
Evaluation, mise en réseau	Fonctionnement	62 500	62 500
<b>Total Fonctionnement</b>		2 339 500	2 339 500
<b>Total Investissement</b>		761 000	761 000
<b>Total</b>		3 100 500	3 100 500

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
<b>Subvention RRA</b>		3 100 500	969 380	31.27
<b>Total des subventions</b>			969 380	31.27
<b>Auto financement</b>			2 131 120	
<b>Total</b>			3 100 500	

**Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 24.54%**